

## Les dix commandements d'Auxilia

Date : 12 mars 2017

**Désolé pour celles et ceux qui avaient espéré que le Département d'Ille-et-Vilaine ait la sagesse de limiter les frais à l'issue de la période d'expérimentation du galléco... c'est fichu.**

A l'issue de démarches engagées depuis plus de six mois, j'ai enfin réussi à me procurer - non sans beaucoup de mal - les rapports d'évaluation et de préconisations concernant la « *monnaie locale* » initiée par le Département et portée par l'association Galléco, qui a été créée pour cela il y a tout juste 4 ans.

Ils tiennent en 189 diapositives que le Département s'est bien gardé de m'adresser sous forme numérique, de peur à l'évidence qu'ils soient trop facilement et donc trop vite portés à la connaissance du plus grand nombre.

Ils ont été rédigés par Jean-Philippe Magnen, qui est l'auteur de « *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* » et « *a quitté la politique pour mieux faire de la politique* », il n'y a guère plus d'un an.

On ne s'étonnera donc pas que ces rapports soient établis sur la base d'un présupposé qui est que les « *monnaies complémentaires* » sont évidemment utiles et à soutenir coûte que coûte.

Les résumer sur une petite page de blog ne va pas de soi : je m'efforcerai donc de les publier in-extenso dès que possible.

En attendant, et quitte à être un peu réducteur, j'en ai extrait pour les commenter 6 diapositives qui sont au bout de ce lien :

[extraits evaluation preconisations galleco](#)

Il en ressort à l'évidence :

1. que c'est toujours bien le Département qui tire les ficelles et - au grand dam des citoyens adhérents à l'association qui ont été parfaitement instrumentalisés - que ce sera le cas au moins aussi longtemps que le Département tiendra les cordons de la bourse
2. qu'à défaut de pouvoir quantifier et même suffisamment démontrer l'utilité de l'expérimentation, la société de conseil Auxilia invite à « *lire autrement la valeur ajoutée du galléco* », c'est-à-dire à « *assumer le fait que la MLC, et donc le galléco, est avant tout un outil au service d'une nouvelle gouvernance alimentaire* »
3. qu'à « *tous les niveaux* », la gouvernance du projet « *pose question, que cela soit à la base*

*ou dans les instances de direction »*

4. que la stratégie adoptée lors de la dernière assemblée générale de l'association poursuit « *des objectifs qui vont dans le bon sens... mais des objectifs déjà fixés depuis la création du projet (comme le numérique) »*
5. qu'il y a « *un décalage de représentation entre les bonnes volontés de l'association et les réalités de son développement »*, en d'autres termes que l'on observe « *des citoyens adhérents globalement très satisfaits de l'association en l'état »* révélant « *un décalage de perception et d'ambition »*
6. que « *la monnaie numérique n'est pas une fin en soi »* et « *qu'il y a lieu d'éviter toute décision hâtive sur cette question stratégique »*
7. qu'il y a lieu de « *professionnaliser la diffusion du galléco »* (gestion du réseau des professionnels, projet de numérisation, élaboration d'une plateforme BtoB, promotion des circuits courts...), via la « *création d'une SCIC »* : société coopérative d'intérêt collectif pour la gestion de la monnaie (composée d'un directeur, de 3 commerciaux, de 2 chargés de mission et d'un communicant), associant de nombreux actionnaires (dont les collectivités territoriales)
8. que, corrélativement, il y a lieu de cantonner l'association Galléco dans une fonction d'évangéliste, exclusivement « *en charge de l'animation citoyenne (marchés, évènements) »*
9. qu'il y a lieu d'engager une « *transition »* sur la période septembre 2016 - septembre 2017, en appelant à l'évolution des statuts de l'association (retrait du Conseil départemental)
10. qu'il y a lieu de maintenir l'enveloppe financière consacrée au projet, mais en la réaffectant :
  - 50 % au profit du fonctionnement de l'association (en l'incitant au maintien d'un seul des deux salariés) et, compte tenu de l'inévitable licenciement du second salarié pourtant recruté en CDI...
  - 50 % pour la prise en charge d'un équivalent plein-temps "*en interne*" au Département "*ou mis à disposition*", qui sera « *en charge de la préparation de l'évolution de la structure porteuse du galléco et la construction d'un modèle de développement professionnel »*

**En clair : la subvention de 40.000 euros, publiquement votée au profit de l'association Galléco lors de la dernière séance du Conseil départemental (environ moitié plus faible que l'année précédente), masque le marché public qui a été passé par ailleurs en catimini, après que l'association Galléco ait été précipitamment consultée.**

Mais attention à ne pas tout confondre, il s'agit maintenant officiellement d'expérimenter une "*innovation sociale*" !... ;-)

## 1. Une vision, une gouvernance

Réflexions du  
COPIL 11/07/2016

### Année de transition 2016-2017

#### Engager la transition avec le projet de l'association Sept 2016 – sept 2017

▪ Mobiliser **Rennes Métropole** en amont pour l'informer de la position du CD35 (prendre le temps de réunir tous les partenaires sur le projet du numérique), ainsi que le **Conseil Régional** (mobiliser les 3 élus au développement économique, au numérique et à l'innovation sociale)

*Des intérêts partagés : la mutualisation des outils numériques (avec Sonantes ?), une offre de services BtoB, une plateforme régionale*

▪ Officialiser la position du CD35 en demandant l'évolution des statuts de l'association (retrait du CD35 de la gouvernance) et en réaffectant le soutien financier (maintien de l'enveloppe en global mais réallocation 50% en financement de l'association et 50% pour la prise en charge d'1 ETP)

▪ Diviser de moitié le financement accordé par le Département en orientant l'association vers le maintien d'1 ETP salarié pour l'animation et la dynamique citoyenne

▪ L'autre moitié de l'enveloppe budgétaire est accordée à la prise en charge (en interne ou mis à disposition) d'1 ETP en charge de la préparation de l'évolution de la structure porteuse du Galléco et la construction d'un modèle de développement professionnel.

Parmi ces missions :

- Mobiliser une communauté d'intérêt commun d'acteurs publics (collectivités et partenaires institutionnels) et privés (têtes de réseaux, associations, entreprises) : argumentaires et entretiens individualisés [partage de la finalité d'un développement socio-économique endogène]

- Mobiliser les partenaires autour du projet numérique : réunir autour de la table des représentants de Sonantes, du réseau French Tech, etc.

- Poursuivre et développer l'animation du réseau des professionnels adhérents au Galléco

*L'ambition de la fiche de poste de cet ETP (mobilisation d'acteurs dont politiques, relationnel, négociation, etc.) peut supposer la mobilisation de plusieurs personnes.*

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10 Mo)